MONTRÉAL, 13 MARS 1866.

MONSIEUR,

En attendant que je puisse vous écrire plus longuement, je dois vous informer que j'ai profité de mon dernier voyage à Rome pour solliciter auprès du St. Siége une approbation formelle de l'Office et de la Messe de la Ste. Famille. La S. C. des Rites a bien voulu accorder ma demande, après avoir fait quelques changements dans l'Office et la Messe ; et elle a fixé cette Fête au second Dimanche après Pàque ; ce qui va nous procurer l'avantage de célébrer le même jour que l'Univers Catholique la Fête du Patronage de St. Joseph, le troisième Dimanche après Pâque.

Depuis mon retour d'Europe, on a fait imprimer l'Office et la Messe susdits, tels que corrigés et approuvés ; vous pourrez vous procurer ici ce qu'il faut pour le Missel, le Bréviaire et le Chant. Pour simplifier les frais, on s'est contenté de faire réimprimer les pages 505 et 506 du Graduel, parce que dans les pages 503 et 504, où se trouve le commencement de la Messe, il n'y a qu'un mot à corriger, mettre le mot *Sacræ* à la place de *Sanctæ;* chacun pourra faire ce changement. Les pages 505 et 506, qui ont été réimprimées pour le Graduel, remplacent les pages 505, 6, 7 et 8 qu'il faudra retrancher ; et les pages 609 et 610, réimprimées pour l'Antiphonaire, remplacent les pages 609, 10, 11 et 12 qu'il faudra aussi en retrancher.

Je demeure bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant Serviteur,

✠ IG EV. DE MONTREAL.